

LES HOTELS BAVEREZ S.A.

2, place des Pyramides 75001 PARIS  
Capital € 10.127.050 – Code NAF 5510 Z  
R.C.S. PARIS 572 158 558

ISIN : FR 0007080254  
Mnémonique : ALLHB  
EURONEXT Growth



Communiqué, Paris le 30 avril 2020

**L'Assemblée Générale Mixte annuelle de la société LES HÔTELS BAVEREZ se tiendra le mardi 16 juin 2020 à 10h30 à l'Hôtel Raphael 17 avenue Kléber 75116 Paris à huis clos hors la présence de ses actionnaires**

Compte tenu de la situation exceptionnelle de pandémie de coronavirus et des décisions des autorités publiques appelant au confinement avec des restrictions strictes de circulation pour lutter contre sa propagation, le Conseil d'administration de la Société en date du 30 avril 2020 a décidé que l'Assemblée Générale Mixte annuelle du 16 juin 2020 se tiendra à 10h30 à l'Hôtel Raphael 17 avenue Kléber 75116 Paris à huis clos c'est-à-dire sans que les actionnaires (et les autres personnes ayant le droit d'y assister) ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle, conformément à l'article 4 de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020.

Le Conseil d'administration de la société a également décidé que l'Assemblée Générale Mixte annuelle du 16 juin 2020 sera présidée par le Directeur général Mme Véronique Crefcoeur et que les scrutateurs seront Mme Caroline Ledoux et M. Pierre d'Harcourt, administrateurs et actionnaires de la société, en présence du Commissaire aux comptes KPMG S.A. représenté par M. Vincent De Becquevort, Associé.

L'avis préalable valant avis de convocation qui sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) apportera toutes les informations utiles sur le déroulement de l'Assemblée Générale du 16 juin 2020 et les modalités de participation des actionnaires.

L'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2020 ne sera pas retransmise (en direct ou ultérieurement) sur le site internet de la Société. En conséquence, la Société attire l'attention des actionnaires sur le fait :

- qu'ils pourront voter **préalablement** à la tenue de l'Assemblée Générale via le formulaire de vote par correspondance ou en donnant procuration à un tiers ou au Président de l'Assemblée Générale ; en revanche, le vote à distance en séance ne sera pas possible ;
- qu'ils pourront poser les questions écrites **préalablement** à l'Assemblée et au plus tard le 4<sup>ème</sup> jour ouvré précédant sa tenue. En revanche, aucune question ne pourra être posée pendant l'Assemblée Générale ;

- que des demandes d'inscription de projets de résolutions pourront être effectuées **préalablement** à l'Assemblée conformément à la réglementation en vigueur mais aucune résolution nouvelle ne pourra être inscrite à l'ordre du jour pendant l'Assemblée Générale.

La Société sera particulièrement attentive au respect des droits des actionnaires et veillera à la qualité du dialogue actionnarial notamment via le vote par correspondance et la procédure des questions écrites.

Les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée Générale annuelle seront mis en ligne sur le site internet de la société [www.leshotelsbaverez-sa.com](http://www.leshotelsbaverez-sa.com) dès la date de parution de l'avis de convocation.

Les modalités de participation à l'Assemblée Générale pourront évoluer en fonction des impératifs sanitaires et des éventuels dispositifs législatifs d'urgence qui pourraient être adoptés à cet égard. Les actionnaires sont ainsi invités à consulter régulièrement le site internet de la Société [www.leshotelsbaverez-sa.com](http://www.leshotelsbaverez-sa.com).